



**MAIRIE
66820
CORNEILLA DE CONFLENT**

Tél. : 04 68 05 63 98
Fax : 04 68 05 70 94

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Monsieur le Maire
66820 CORNEILLA DE CONFLENT

A

Monsieur le Président
COMITE TECHNIQUE PARITAIRE
Centre de Gestion
6 Rue de l'Ange
BP 901
66901 PERPIGNAN Cedex

Corneilla, le 26 juin 2017

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir la proposition de la Commune de Corneilla de Conflent relative à la détermination du taux de promotion de grade, **pour avis du Comité Technique Paritaire.**

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleures salutations.

**Le Maire,
Patrice ARRO**



Conformément aux textes de référence :

Loi n°2007-2019 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale
L'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du comité technique, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale

PROPOSITION
PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE DE CORNEILLA DE CONFLENT
DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE

Le taux de promotion de chaque grade figurant au tableau d'avancement de grade de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante :

CATEGORIE : B		
Cadre d'emploi	Grade d'avancement	Ratio (%)
Rédacteur	Tous les grades	100
CATEGORIE : C		
Cadre d'emploi	Grade d'avancement	Ratio (%)
Agent de maîtrise	Tous les grades	100
Adjoint technique	Tous les grades	100

Taux uniforme pour tous les grades : 100% pour l'année 2017 et années suivantes.

Fait à Corneilla de Conflent, le 26 juin 2017

Le Maire,
Patrice ARRO

